



# Urgence et admission de patients

## **Vous protéger et protéger les autres**

- **Continuez de suivre toutes les procédures de travail sûres. Si le travail ne peut pas être fait en toute sécurité, parlez à votre superviseur, à votre comité ou représentant de santé et sécurité et/ou à votre syndicat.**
- **Restez à la maison si vous êtes malade ou si vous pourriez l'être. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation :**  
<https://www.canada.ca/le-coronavirus>
- **Portez l'équipement de protection individuelle requis et suivez les mesures de précaution habituelles. Ne touchez pas votre visage.**
- **Lavez-vous les mains avant de commencer à travailler, avant de manger ou de boire, après avoir touché des articles partagés, après être allé aux toilettes et en terminant votre quart de travail. Prenez soin de retirer vos bijoux pendant que vous vous lavez les mains.**
- **Ne partagez pas de dispositifs de communication, d'équipement de protection individuelle, de cigarettes ou de dispositifs de vapotage.**

## **Gestion des installations**

- Augmentez les taux de ventilation et le retour d'air frais, lorsque cela est possible.
- Autorisez l'accès aux visiteurs essentiels seulement. Contrôlez tous les visiteurs avant de les laisser entrer.
- Installez des barrières physiques, comme des écrans protecteurs en plastique transparent, des panneaux en verre ou en plastique et des rideaux entre les patients.
- Installez des affiches pour rappeler aux patients d'informer immédiatement un travailleur de la santé s'ils présentent tout symptôme.
- Prévoyez une aire ou une entrée distincte pour les personnes devant être évaluées pour un virus respiratoire.
- Fournissez des mouchoirs et du désinfectant pour les mains à base d'alcool aux entrées.
- Portez une attention particulière à la contamination croisée possible entre les employés et lors de la manipulation de l'équipement (civière, fauteuils roulants, stéthoscopes, brassards de tensiomètre), des effets personnels des patients, des dossiers de patients, des linges, des vêtements et des surfaces, comme les comptoirs, les chaises, les poignées de porte et les différentes poignées.
- Nettoyez l'équipement, les téléphones, les tablettes et autres articles partagés à l'aide de lingettes désinfectantes ou imbibées d'une solution d'alcool.
- Veillez à ce que les travailleurs aient la formation requise pour travailler en toute sécurité avant de remplacer des collègues.
- Reportez les actes et interventions chirurgicales non urgents ainsi que les rendez-vous non urgents en consultation externe.

## **Dépistage précoce**

- Respectez les pratiques habituelles et prenez les mesures de précaution contre la transmission par contact et par gouttelettes.
- Procédez au tri des patients selon les facteurs de risque le plus rapidement possible.
- Surveillez les facteurs de risque associés à la COVID-19, comme la fièvre, les maladies respiratoires aiguës ou l'apparition ou l'aggravation de la toux; des voyages à l'extérieur du Canada ou le contact direct avec une personne qui a voyagé ou qui est présumée avoir la COVID-19.



# Urgence et admission de patients

### Cas présumé de la COVID-19

- Installez le patient dans une zone ou une aire d'attente isolée désignée.
- Encouragez les patients qui présentent des symptômes d'infection respiratoire aiguë à tousser dans le creux de leur coude. Fournissez des mouchoirs, du désinfectant pour les mains à base d'alcool et un contenant à déchets doublé d'un sac en plastique.
- Ne placez pas ces patients avec d'autres patients à moins que ce soit nécessaire, et alors, les placer seulement avec d'autres patients chez qui la COVID-19 est confirmée.

### Équipement de protection individuelle (EPI)

- Formez les travailleurs sur la façon de travailler avec de l'EPI, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.
- Veillez à revêtir et à enlever l'EPI dans l'ordre adéquat, conformément aux pratiques de travail sécuritaires pour réduire les risques d'exposition.
- Utilisez tout l'EPI suivant :
  - des gants;
  - une blouse à manches longues;
  - une protection faciale, comme un masque chirurgical et une protection oculaire, un écran facial ou un masque chirurgical avec visière;
  - un masque N95 (et une protection oculaire) pour les interventions médicales générant des aérosols.
- Nettoyez et désinfectez les masques réutilisables, y compris les appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, conformément aux directives du fabricant avant toute nouvelle utilisation.
- Envisagez d'exiger le port d'un masque chirurgical en tout temps pour tout le personnel, et le port d'un masque N95 en cas de contact avec un cas positif ou présumé de COVID-19.
- Veillez à ce que les travailleurs qui doivent porter un masque N95 aient procédé à un essai d'ajustement pour au moins deux modèles différents, dans l'éventualité où l'approvisionnement en EPI était perturbé.
- Assurez-vous qu'il n'y a aucune faille avec l'EPI (notamment que le masque est bien ajusté au visage). Changez le masque N95 idéalement lorsqu'il devient difficile de respirer ou lorsque le masque devient trop mouillé, humide ou souillé.
- Appliquez les mesures d'hygiène des mains au besoin, et en particulier pendant et après le retrait de l'EPI, et après être sorti de l'aire de soins du patient.
- En cas de pénuries, la priorité pour le port de l'EPI doit être accordée aux interventions générant des aérosols, aux activités de soins où des éclaboussures et des projections sont probables et à celles comportant un contact important avec le patient. Évaluez si le port continu du même EPI auprès de patients ayant le même diagnostic est approprié.
- Les masques improvisés ou faits maison ne sont pas de l'EPI et devraient être utilisés avec prudence. Il est recommandé de discuter des options avec son superviseur, son comité de santé et sécurité ou son représentant, et/ou avec le syndicat, s'il y a lieu.

**Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.**



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

**Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.**